

Dirk Richter

Prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

9. Jahrgang, Nr. 2, 2023, Seite 71–74

DOI: 10.30820/2504-5199-2023-2-71

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)

ISSN 2504-5202 (digitale Version)

9. Jahrgang Heft 2 / 2023, Nr. 18

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-2>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch
Veronica Defébre | veronica.defebre@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,- (zzgl. € 6,- Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).
Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.
ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

© Adobe Stock / Rawpixel.com

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar:
www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)

ISSN 2504-5202 (Version numérique)

9. tome numéro 2 / 2023, 18

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-2>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch
Veronica Defébre | veronica.defebre@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,- de frais de port)
Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,- de frais de port)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement.
Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,- (plus € 6,- de frais de port).

Annonces

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).
Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.
Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

© Adobe Stock / Rawpixel.com

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Quelle contribution la réadaptation psychiatrique peut-elle apporter ?¹

Dirk Richter

Les personnes souffrant de troubles psychiques ont toujours été parmi les plus pauvres et socialement exclues. Le lien entre la pauvreté et les troubles psychiques constitue l'une des découvertes les plus établies en épidémiologie psychiatrique depuis le milieu du XX^{ème} siècle (Hollingshead et Redlich, 1958). Bien que parfois encore plus brutal, un autre aspect de l'exclusion sociale était le fait qu'un grand nombre des personnes touchées vivaient dans des institutions telles que des hôpitaux et des foyers psychiatriques et étaient donc séparées de la population générale (Scull, 2015). Cela se produisait la plupart du temps contre leur volonté et les séjours duraient des années, voire des décennies. Au cours de cette phase de soins psychiatriques, pratiquement aucun effort n'a été fait pour surmonter l'exclusion et le manque de droits des personnes concernées.

De l'exclusion à l'intégration

Cet état de fait a changé dans le cadre des réformes psychiatriques entamées à partir des années 1970 (Forster, 1997). Les cliniques psychiatriques ont été réduites en taille et certaines ont été fermées. Les personnes ayant des troubles psychiques devaient vivre « dans la communauté » et s'intégrer socialement. Comme dans le reste de la médecine, cela devait être fait en réadaptation psychiatrique en utilisant un modèle échelonné (Ciompi, 1988). Dans le domaine professionnel, les compétences doivent être acquises et le stress accru testé en trouvant une voie d'accès au marché du travail général par le biais d'un atelier ou d'une entreprise sociale. Dans le domaine de l'habitat, il existait un modèle analogue allant du foyer d'hébergement à l'appartement individuel en passant par une communauté d'habitation encadrée.

Cependant, des recherches empiriques ont montré que seule une petite proportion des personnes concernées a réussi à atteindre ses objectifs en gravissant les échelons. Seulement 10 à 15 pour cent environ des personnes ont ainsi réussi à

s'insérer sur le marché du travail en général et à accéder à leur propre logement. Il n'est donc pas surprenant qu'aujourd'hui une grande partie des personnes souffrant de graves troubles psychologiques continuent de vivre exclues de la participation sociale. La pauvreté ainsi que l'isolement social et la solitude caractérisent la réalité de la vie de nombreuses personnes souffrant de troubles psychiques (Richter et Hoffmann, 2019b).

De l'intégration à l'inclusion

Les approches plus récentes qui reposent sur l'inclusion plutôt que sur l'intégration (Richter et al., 2016) ne sont actuellement pas suffisamment implantées dans le monde occidental. Cela vaut également pour la Suisse, où l'accent est encore trop peu mis sur l'inclusion. Par exemple, il y a un manque de programmes d'emploi assisté (*Supported Employment, SE*) visant à placer les personnes souffrant de troubles psychiques directement sur le marché du travail général, en contournant la méthode d'échelonnage. Les programmes SE sont nettement plus efficaces que la réadaptation professionnelle conventionnelle et garantissent qu'un peu plus de 40 pour cent des participants au programme restent sur le marché du travail à long terme (Richter & Hoffmann, 2019a ; Suijkerbuijk et al., 2017).

Tout autant de personnes peuvent également vivre dans leur propre logement ; les impacts sociaux et sanitaires résultant de la vie dans son propre logement ne sont pas pires que de vivre dans un environnement davantage soutenu (Adamus et al., 2022). Il est également crucial que leur propre logement et leur emploi sur le marché du travail primaire figurent clairement parmi les préférences des personnes concernées (Richter & Hoffmann, 2017b).

Toutefois, seule une petite proportion des personnes éligibles bénéficie de ces programmes. Cette situation est non seulement considérée comme problématique par les personnes concernées, mais elle contredit également les objectifs de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (UN-CRPD), signée par la Suisse (Richter et al., 2023). Le rapport d'évaluation de 2022 sur la mise en œuvre de la CRPD de l'ONU a tiré une conclusion plus ou



¹ Article de blog révisé par l'auteur (<https://www.knot-maschen.ch/psychiatric-rehabilitation-verhinderung-von-armut-und-exklusion>).

moins accablante (Committee on the Rights of Persons with Disabilities, 2022). Les institutions conventionnelles de réadaptation dans le secteur domestique et dans le domaine des ateliers pour personnes handicapées font preuve d'une retenue et d'une persévérance remarquables dans la mise en œuvre de la CRPD de l'ONU dans le pays.

De l'inclusion à la prévention de l'exclusion

Mais même avec un objectif rudimentaire d'inclusion, les services de santé et les services sociaux passent à côté d'un potentiel considérable. En règle générale, les troubles psychologiques ne surviennent pas du jour au lendemain, mais mettent généralement un temps relativement

long à se développer. On sait que les adolescents et les jeunes adultes courent un risque très élevé de souffrir de tels problèmes pour la première fois (McGrath et al., 2023). Cela n'est pas seulement dû à des changements biologiques, mais aussi à des difficultés de socialisation telles que des problèmes de détachement des parents. Dans le domaine social, ces difficultés se traduisent entre autres par le lien entre les absences scolaires et les abandons de formation et les troubles psychologiques (Gubbels et al., 2019).

Cependant, il n'existe à ce jour pas de travail social scolaire complet et efficace qui s'attaque efficacement aux troubles psychologiques des adolescents. Il y a encore moins de soutien dans les entreprises formatrices. De nombreux enseignants et respon-



sables de la formation ont également beaucoup de mal à reconnaître et à résoudre les troubles psychologiques. Il existe désormais des programmes similaires à ceux destinés aux adultes, axés sur les problèmes scolaires et de formation (*Supported Education*) (Bond et al., 2023).

Une situation similaire existe lorsqu'il s'agit de faire face au stress psychologique dans la vie professionnelle des adultes. Les mesures et offres préventives efficaces sont rarement adoptées, voire inexistantes. Toutefois, des interventions et un soutien précoces peuvent permettre à un grand nombre de personnes concernées de conserver leur emploi. De telles interventions sont finalement bien plus efficaces que la réintégration après une perte d'emploi (Zürcher et al., 2023). Non seulement elles contribuent à réduire les troubles psychologiques, mais elles aident également les systèmes de sécurité sociale en faisant des économies et en contribuant à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre. L'accompagnement dans les problèmes quotidiens par le biais d'un accompagnement résidentiel dans le milieu de vie est certainement stabilisant pour la situation des personnes touchées par des troubles psychologiques. Mais dans le même temps, ces programmes contribuent également à garantir la stabilité du logement et à éviter la perte de logement et la menace de sans-abrisme (Richter & Hoffmann, 2017a). Cependant, dans le secteur du logement, l'accent est encore trop mis sur des cadres de logement qui ne sont pas suffisamment inclusifs et ne garantissent pas l'autonomie des personnes concernées.

Nos conclusions

Le changement de paradigme de l'intégration à l'inclusion pourrait sauver beaucoup plus de personnes souffrant de troubles psychiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Mais ce serait encore mieux et plus efficace s'il était possible de combiner prévention et réadaptation. Les exemples mentionnés ont dû montrer clairement qu'il existe un grand potentiel pour lutter contre la marginalisation sociale des personnes souffrant de troubles psychiques. Cela allégerait non seulement le fardeau de l'assurance maladie et de l'assurance retraite, mais correspondrait également à la volonté et aux préférences de la plupart des personnes

concernées. Et c'est également l'objectif visé par les Droits de l'homme de la CRPD de l'ONU.

Bibliographie

- Adamus, C., Mötteli, S., Jäger, M. & Richter, D. (2022). Independent Supported Housing for non-homeless individuals with severe mental illness: Comparison of two effectiveness studies using a randomised controlled and an observational study design. *Front Psychiatry*, 13. <https://doi.org/10.3389/fpsyt.2022.1033328>
- Bond, G.R., Al-Abdulmunem, M., Marbacher, J., Christensen, T.N., Sveinsdottir, V. & Drake, R.E. (2023). A Systematic Review and Meta-analysis of IPS Supported Employment for Young Adults with Mental Health Conditions. *Adm Policy Ment Health*, 50(1), 160–172. <https://doi.org/10.1007/s10488-022-01228-9>
- Ciampi, L. (1988). Resultate und Prädiktoren der Rehabilitation. In H. Hippus, H. Lauter, D. Ploog, H. Bieber & L. van Hout (Hg.), *Rehabilitation in der Psychiatrie* (pp. 27–35). Springer.
- Committee on the Rights of Persons with Disabilities. (2022). *Concluding observations on the initial report of Switzerland*. https://www.edi.admin.ch/dam/edi/de/dokumente/gleichstellung/bericht/crpd_concluding_observations_2022.pdf.download.pdf/CRPD%20Concluding%20observations%20on%20the%20initial%20report%20of%20Switzerland.pdf
- Forster, R. (1997). *Psychiatriereformen zwischen Medikalisation und Gemeindeorientierung: Eine kritische Bilanz*. Westdeutscher Verlag.
- Gubbels, J., van der Put, C.E. & Assink, M. (2019). Risk Factors for School Absenteeism and Dropout: A Meta-Analytic Review. *J Youth Adolesc*, 48(9), 1637–1667. <https://doi.org/10.1007/s10964-019-01072-5>
- Hollingshead, A.B. & Redlich, F.C. (1958). *Social class and mental illness: Community study*. Wiley.
- McGrath, J.J., Al-Hamzawi, A., Alonso, J., Altwajiri, Y., Andrade, L.H., Bromet, E.J., Bruffaerts, R., de Almeida, J.M.C., Chardoul, S., Chiu, W.T., Degenhardt, L., Demler, O.V., Ferry, F., Gureje, O., Haro, J.M., Karam, E.G., Karam, G., Khaled, S.M., Kovess-Masfety, V., ... Zaslavsky, A.M. (2023). Age of onset and cumulative risk of mental disorders: a cross-national analysis of population surveys from 29 countries. *Lancet Psychiatry*. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(23\)00193-1](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(23)00193-1)

- Richter, D., Hertig, R. & Hoffmann, H. (2016). Psychiatrische Rehabilitation – von der Stufenleiter zur unterstützten Inklusion. *Psychiatr Prax*, 43(8), 444–449. <https://doi.org/10.1055/s-0042-105859>
- Richter, D. & Hoffmann, H. (2017a). Independent housing and support for people with severe mental illness: systematic review. *Acta Psychiatr Scand*, 136(3), 269–279. <https://doi.org/10.1111/acps.12765>
- Richter, D. & Hoffmann, H. (2017b). Preference for Independent Housing of Persons with Mental Disorders: Systematic Review and Meta-analysis. *Adm Policy Ment Health*, 44(6), 817–823. <https://doi.org/10.1007/s10488-017-0791-4>
- Richter, D. & Hoffmann, H. (2019a). Effectiveness of supported employment in non-trial routine implementation: systematic review and meta-analysis. *Soc Psychiatry Psychiatr Epidemiol*, 54(5), 525–531. <https://doi.org/10.1007/s00127-018-1577-z>
- Richter, D. & Hoffmann, H. (2019b). Social exclusion of people with severe mental illness in Switzerland: results from the Swiss Health Survey. *Epidemiol Psychiatr Sci*, 28(4), 427–435. <https://doi.org/10.1017/S2045796017000786>
- Richter, D., Rühle Andersson, S., Burr, C., Domonell, K., Hasler, M., Hegedüs, A. & Wolfensberger, P. (2023). Menschenrechte in der schweizerischen Psychiatrie. *Psychiatrische Pflege*, 8(2), 9–12. <https://doi.org/10.1024/2297-6965/a000479>
- Scull, A. (2015). *Madness in civilization: A cultural history of insanity, from the Bible to Freud, from the madhouse to modern medicine*. Princeton UP.
- Suijkerbuijk, Y.B., Schaafsma, F.G., van Mechelen, J.C., Ojajarvi, A., Corbiere, M. & Anema, J.R. (2017). Interventions for obtaining and maintaining employment in adults with severe mental illness, a network meta-analysis. *Cochrane Database Syst Rev*, 9, CD011867. <https://doi.org/10.1002/14651858.CD011867.pub2>
- Zürcher, S.J., Zürcher, M., Burkhalter, M. & Richter, D. (2023). Job Retention and Reintegration in People with Mental Health Problems: A Descriptive Evaluation of Supported Employment Routine Programs. *Adm Policy Ment Health*, 50(1), 128–136. <https://doi.org/10.1007/s10488-022-01227-w>

Prof. Dr. Dirk Richter travaille à la Haute école spécialisée bernoise, département de santé, ainsi qu'au Service psychiatrique universitaire de Berne, Centre de réadaptation psychiatrique. Il se consacre à la recherche en réadaptation.